

ON S'ABONNE :

LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Deunquès, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône, 16 francs pour 3 mois, 32 francs pour 6 mois, 64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



Lyon, 23 novembre 1840.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Fin de la séance du 19 novembre.

Présidence de M. Terme, maire.

Commencement de la discussion sur le rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner les explications et les propositions présentées par M. le maire dans la séance du 11 novembre, relativement à l'avenir financier de la ville.

M. C. MARTIN : A propos du vote récent par lequel vous avez alloué un premier fonds de secours aux malheureux inondés, M. le maire vous a présenté un aperçu de la situation financière de la ville, duquel il paraîtrait résulter que, loin de pouvoir fournir aucuns fonds disponibles, l'exercice de 1840 ne pourrait être liquidé sans présenter un déficit auquel l'exercice de 1841 devrait venir en aide. Cet exposé officiel était une incrimination indirecte contre l'ancienne administration, elle devait répondre et repousser des insinuations peu bienveillantes; je viens remplir ce devoir. J'espère pouvoir prouver qu'au lieu de léguer des charges au budget de 1841, le budget de 1840 lui viendra en secours pour un actif considérable.

Comme vous l'avez pressenti, Messieurs, je bannirai de ces explications tout ce qui pourrait avoir l'apparence d'une agression personnelle. Je suivrai la marche indiquée par le rapport de M. le maire, et je signalerai seulement les différences d'appréciation qui existent entre l'opinion de mon successeur et la mienne.

M. le maire évalue seulement à 30,000 f. le boni que présentera probablement le produit de l'abattoir. Je pense que ce chiffre doit être considérablement augmenté.

L'abattoir avait produit, au 5 novembre courant, une somme de 98,195 f. En supposant une recette de 13,000 f. pour le temps à courir jusqu'au 31 décembre prochain, et en ajoutant à cette somme celle de 12,000 f., produit de baux passés avec les fondeurs et les tripiers, on trouve que le revenu de l'abattoir, pour l'année 1840, devra s'élever au moins à 128,000 f., c'est-à-dire que ce revenu dépassera de 18,000 f. le boni indiqué par M. le maire et en élèvera le chiffre de 30,000 à 48,000 f. Ici se trouve donc une première rectification qui augmente de 18,000 f. les boni prévisionnellement évalués par M. le maire.

Je crois trouver encore matière à rectification dans les évaluations du boni à espérer sur le produit de l'octroi.

Au 20 octobre dernier, le produit de l'octroi, comparativement avec l'exercice précédent, s'élevait à 203,000 f.; c'était avant l'inondation, et l'on pouvait raisonnablement calculer, d'après les faits accomplis, que le boni total de l'exercice s'élèverait à plus de 250,000 f. Sous l'influence funeste du fléau, ce chiffre s'est amoindri considérablement, il faut en convenir; cependant, le 11 novembre, époque à laquelle M. le maire nous lisait son rapport, le boni qu'il évaluait à 80,000 fr. s'élevait encore à 150,000 fr.; le 15 novembre, il est vrai, ce chiffre était descendu à 128,000 fr.; depuis lors il s'est relevé, et dans ce moment il est arrivé à 132,030 fr. 32 c. J'ai l'intime conviction que cette amélioration se continuera et que le boni définitif atteindra et dépassera peut-être le chiffre de 150,000 fr. Des considérations puissantes militent d'ailleurs en faveur de cette prévision; l'inondation a pu causer quelque ralentissement dans la consommation, mais elle a malheureusement produit une sorte de consommation factice par les dégâts qu'elle a causés dans les caves, et de cette circonstance fâcheuse, combinée avec le bas prix auquel se vendent les vins, il naîtra sans nul doute une recrudescence favorable de recettes dans les caisses de l'octroi. Si, comme j'en ai l'intime conviction, mes prévisions se réalisent, le boni présenté par l'octroi dépasserait de 70,000 fr. l'évaluation exprimée par M. le maire; cette somme doit être ajoutée aux ressources que présentera l'exercice de 1840.

Je conteste encore l'exactitude du chiffre relatif au produit des locations de la boucherie des Terreaux; M. le maire craint que ce produit ne présente un déficit de 10,000 fr., je suis persuadé que ce déficit ne dépassera pas la somme de 3,600 fr.

Chronique Théâtrale.

Enfin l'on nous a rendu le *Dieu et la Bayadère*, ce gracieux chef-d'œuvre d'Auber, le plus spirituel sans contredit de nos compositeurs français. Que de richesse, que de variété, que de grâce, que de verve dans toutes ces mélodies trouvées souvent avec le cœur, mais plus souvent encore avec l'esprit, un esprit des plus fins et inépuisable en détails charmants, aimables et plein de bonne humeur! C'est donc une heureuse idée que d'avoir repris cette partition qui ne peut manquer d'avoir quelque influence sur les recettes, grâce à la danse si élégante et si poétique de M^{lle} Siran et au chant de M^{lle} Roulle qui a retrouvé là quelques heureuses inspirations. Dans le duo du second acte, elle a dit quelques fioritures avec plus de légèreté, de style et de précision que de coutume. Mais, nous l'avons déjà dit, M^{lle} Roulle pourrait être une cantatrice des plus distinguées, si l'art et le travail venaient davantage en aide à sa grande et belle voix. M. Siran a chanté convenablement le rôle du dieu, sinon avec toute la suavité que demanderaient certaines parties. La justesse dans les intonations et l'esprit dans le chant sont deux qualités précieuses qu'il reste encore à acquérir à M. Junca, s'il veut prendre un rang élevé dans l'art. Les chœurs ont montré de l'ensemble et l'orchestre n'a pas fait trop de maladresses. Somme toute, reprise assez confortable.

M^{lle} Terras a fait vendredi sa dernière apparition dans *Guido et Ginevra*. A la demande du public, elle ne fait plus désormais partie de la troupe. Maintenant nous demanderons à quelques siffleurs s'ils n'ont pas poussé beaucoup trop loin la cruauté envers cette artiste qui ne jouait que par complaisance et en attendant l'arrivée d'une chanteuse à roulettes. Il y a eu, nous le croyons, en cette circonstance, manque de dignité et de convenance chez plusieurs, en forçant M^{lle} Terras à repaître, alors qu'elle était déjà demi-morte sous les coups des sifflets. Mais aussi nous croyons la direction des plus coupables et des plus imprévoyantes de laisser se commettre un pareil scandale qu'elle pouvait certainement empêcher, en donnant tout d'abord quelques explications précises au public. Mais, pour cela, il faudrait ne pas avoir un régisseur assez

Je donnerai au conseil, s'il le désire, toutes les preuves utiles de cette assertion.

La diminution de 3,000 fr. sur le produit de la ferme des grains est le résultat d'un vote spécial du conseil.

Le déficit de 410 fr. sur le produit de la ferme du droit d'attache au marché aux chevaux provient de l'insolvabilité du débiteur.

Le déficit de 3,000 fr. sur le produit de l'autorisation d'établir des grues sur le Rhône et sur la Saône provient de ce que le concessionnaire n'a pas exécuté encore cette entreprise.

Le déficit de 2,540 fr. sur le produit du marché de la Martinière est le résultat d'un vote du conseil municipal.

J'aborde maintenant les différences signalées par M. le maire sur le chapitre des recettes extraordinaires. C'est ici, messieurs, que, par le plus étrange système, on a cherché à vous égarer. On a qualifié de déficit ce qui, aux yeux de tout le monde, est considéré comme la partie la plus pure et la plus substantielle de tout actif; je veux parler des immeubles communaux.

Le conseil municipal, pour faire face aux dépenses de 1840, a voté l'aliénation de certains immeubles. Si, par des motifs que je vais expliquer, cette aliénation ne s'est point opérée, ces immeubles n'en existent pas moins. Ils forment la représentation d'une valeur qui ne saurait échapper à l'administration; et, en admettant que tout ou partie de ces immeubles soit seulement aliéné en 1841, le produit de ces ventes, remontant par une rétroactivité naturelle au budget de 1840 auquel il appartient, viendra satisfaire à toutes les exigences de la comptabilité de cet exercice.

On s'est donc étrangement abusé quand on a vu dans ces non-ventes une atteinte à la prospérité de nos finances. Quelques détails démontreront mieux encore toute la vérité de mes assertions.

Il avait été porté en prévision au budget de 1840 une recette de 130,000 f. pour produit des ventes de terrains communaux de Perrache; pendant cet exercice, il en a été vendu pour 226,847 f. Ainsi, on le voit, la réalité a dépassé les prévisions. Il est vrai que toute la somme provenant de ces ventes n'était pas payable en 1840, les intérêts bien entendus de la ville exigeaient que l'on accordât des facilités aux acquéreurs pour le paiement. Déjà le budget de 1841 était l'objet de nos sollicitudes; et, alors que l'exercice de 1840 prospérait par les recettes de l'octroi, l'administration se complaisait à préparer des ressources à l'exercice de 1841. Ainsi, messieurs, si les prévisions de l'exercice courant ne se sont pas entièrement accomplies, nous offrons au moins à l'administration actuelle un chiffre de recettes liquides pour 1841.

La vente d'une maison à Saint-Just, projetée dans le budget de 1840, n'a pu être réalisée, d'abord, parce qu'une première tentative, effectuée par la voie de l'adjudication publique, n'a pu avoir aucun résultat, faute d'enchérisseurs; cette vente fut ensuite définitivement ajournée, parce qu'on reconnut que cette maison pourrait être utilisée, soit pour loger le contrôleur de la barrière de Saint-Just, soit pour loger une brigade de gendarmerie, soit pour servir de corps-de-garde à un poste militaire.

La vente de l'immeuble de la Ferratière a été forcément ajournée. Il était utile de fixer la distribution des terrains qui forment cet immeuble avant de le mettre en vente. Les plans qui règlent cette distribution ont dû être soumis à votre approbation. Cette nécessité et les indispensables retards qui en sont l'inévitable conséquence ont motivé l'ajournement de cette vente. Ces retards n'auront, d'ailleurs, aucun effet défavorable; les améliorations que ce quartier obtient en ce moment augmenteront certainement la valeur vénale de cette propriété.

La vente du terrain situé près de l'arsenal a été ajournée aussi par un motif d'intérêt communal. La forme de ce terrain était irrégulière et défectueuse; une première tentative d'adjudication n'eut aucun succès. Nous eûmes l'idée alors d'entamer avec l'administration de la guerre, propriétaire de terrains voisins, des négociations pour obtenir la cession de terrains capables d'améliorer la configu-

mal avisé pour s'avancer d'un air goguenard sur la scène, au milieu d'un tumulte effroyable, et qui s'en va disant au commissaire de police: « Eh bien! commissaire, avez-vous recueilli les voix de ces messieurs? que faisons-nous? » Je vous laisse à penser si les huées ont accompagné ces mots. Tout cela serait peut-être amusant si cela ne ravalait pas avant tout l'artiste et n'accusait pas l'inhabileté des régisseurs.

Combien, au contraire, tout se passe plus gaiement au Gymnase! Là rarement d'orages, mais aussi des acteurs excellents, pleins de verve et d'entrain, et un répertoire amusant et varié. Il est fâcheux seulement que depuis quelques temps l'humidité y soit telle qu'un de nos amis prétend avoir cueilli l'autre soir, au parquet, deux magnifiques champignons de la famille des cryptogames de Linné.

La représentation donnée vendredi au bénéfice de M. Ambroise n'en avait pas moins attiré beaucoup de monde.

La Jolie Fille du faubourg est un tableau de genre, plein de mouvement et de gaieté, comme les sait faire M. Paul de Kock alors qu'il a à vous raconter les mœurs des grisettes, peuple à part dont depuis vingt ans il s'est fait l'infatigable historien, sans avoir pu encore épuiser la matière, tant, selon son expression, le cœur de la grisette ressemble à un sable mouvant. Il y a donc dans ce vaudeville force grisettes plus ou moins sensibles, amoureuses de cachemires, folles de danse et de friandises, portant la passion de la galette et de la balançoire jusqu'au fanatisme, et discutant sérieusement sur l'existence de Jeanne d'Arc.

A travers cette société joyeuse et sans façon tombe M. Pomponney, banquier, homme-ventre s'il en fût, jeune-France de cinquante ans, qui, pour s'enrichir plus vite, n'a rien trouvé de mieux que de se voler lui-même. Aussi, grâce à cette spéculation si commune de nos jours, se trouve-t-il possesseur de cinquante mille livres de rentes qui le mettent à même d'avoir un parc magnifique. Là, par une chaude journée d'été, il mène un nombreux essaim de grisettes qui vont s'abattre sur les pommes, les abricots, les escarpolettes et autres fruits. Vous dire la joyeuse vie de M. Pomponney à la campagne avec toutes ces jolies espagnoles, vous dire comme quoi

ration du terrain que possède la ville et d'en faciliter ainsi la vente plus prompte et meilleure. Ces négociations ne sont pas terminées encore. Aussitôt qu'elles auront obtenu succès, la vente de cet immeuble sera facile et avantageuse.

La vente de la pépinière départementale n'a pu avoir lieu, parce que l'acte d'acquisition consenti par la ville n'a pas encore obtenu la sanction supérieure. Il est évident qu'il était impossible de vendre ce dont on n'était pas encore propriétaire légal.

Ici se borne l'énumération des propriétés constituées à l'état de déficit. Je le répète, je regarde ce déficit comme constituant l'actif le plus certain du budget.

M. le maire ajoute cependant encore à ce déficit celui qui proviendrait de la non-vente de terrains communaux de Perrache portés au budget supplémentaire pour une somme de 120,000 f.

Votre bienveillante sympathie pour les malheurs qui, dans l'hiver dernier, vinrent affliger notre population ouvrière, vous avait portés, messieurs, à voter une dépense de 112,000 f. pour donner tout à la fois à nos ouvriers du pain et, ce qui est mieux, du travail. Mais cette somme que la bienfaisance avait votée, l'impérieuse comptabilité devait la faire ressortir quelque part. Elle ne pouvait trouver place que dans le budget supplémentaire de l'exercice courant. J'ai dû porter en regard, au chapitre des recettes, un chiffre destiné à faire face à la dépense. Je n'ai jamais pensé le rencontrer dans les restes libres d'un exercice presque achevé. Je l'ai fait porter sous le titre de vente de terrain à Perrache; mais en même temps, et dans mon rapport, j'eus le soin de vous dire que j'espérais n'avoir pas à recourir à ces ventes, et que les boni d'octroi suppléeraient à leur défaut.

Veillez donc remarquer, Messieurs, que si des désastres qu'on ne pouvait ni prévoir ni empêcher ont récemment altéré les ressources de l'octroi, c'est à des souffrances non moins imprévues, quoique d'une autre nature, qu'est due la charge qui a grevé le budget supplémentaire de l'exercice courant. Il y aurait donc une égale injustice à faire peser sur l'ancienne administration les suites de la misère de l'hiver dernier, et à lui imputer encore les résultats d'une inondation survenue depuis sa retraite.

J'arrive maintenant à ce chiffre de 1 franc jeté d'une manière si pittoresque dans le rapport de M. le maire, et qui a semblé être comme l'accusateur d'une indiscrétion fâcheuse dans l'ordonnement de ce crédit. Malheureusement, pour en tirer un tel parti, il a fallu mentir à la vérité, car l'administration a laissé en caisse une autre somme de deux cents francs, non encore distribuée, et qui doit l'être par forme de supplément de traitement.

Il est utile de dire que ce crédit de 3,200 f. annuellement mis à la disposition du maire pour gratifications aux employés de l'administration a été distribué, soit par nous, soit par nos prédécesseurs, tantôt à la fin, tantôt dans le courant de l'année. Les 2,575 f. qui, d'après les notes jointes au rapport, étaient distribués au 14 mai, l'ont été en grande partie par suite des difficultés de l'hiver dernier. Les bals, les concerts, les souscriptions, enfin l'organisation des moyens de secours, ont imposé aux bureaux de la mairie un surcroît de travail que votre maire a dû récompenser; voilà pourquoi les trois quarts du crédit se sont trouvés épuisés dans les temps difficiles.

Et je n'ai pas été le seul à en agir de la sorte. J'ai pu reconnaître par un examen des registres du bureau de la comptabilité que M. Prumelle, maire pendant les années 1832, 1833 et 1834, a fait comme moi, et a disposé avant la fin de l'année des sommes affectées au service des gratifications.

M. C. Martin ajoute plusieurs développements à ses explications et en présente ainsi le résumé:

Voici donc comment je fais face au déficit qui, au dire de M. le maire, doit résulter de l'exercice de 1840.

1° Boni sur le produit de l'abattoir	18,000 f.
2° Boni sur le produit de l'octroi	70,000
3° Diminution sur le déficit signalé pour le produit des locations de la boucherie des Terreaux	3,600
4° Montant d'immeubles non aliénés et compris parmi les déficit portant sur les articles que j'ai énumérés	200,000

il perd son portefeuille qui renferme la fortune de ses amis et la preuve de sa friponnerie, serait beaucoup trop long. Puis, comme partie inhérente au corps des susdites grisettes, il y a aussi le jeune et joyeux avocat Durozel, le protecteur et le bien-aimé de toutes ces dames, faisant la cour à quelques-unes, beaucoup de beignets pour toutes dans l'intimité, et trouvant, malgré cela, l'occasion de recouvrer trente mille francs que lui avait volés Pomponney, de rendre l'honneur au père de la jolie fille du faubourg et de marier un de ses amis avec celle qu'il aime. On ne mène pas mieux de front les plaisirs et les affaires que ne le fait l'avocat Durozel. C'est là un des bons rôles de la pièce, joué avec beaucoup de verve et d'entrain par M. Alexandre.

Vous dirai-je encore tout ce que peut contenir en général le *caban* d'une chemisière, et en particulier celui de M^{lle} Amandine, une des héroïnes de la pièce? Mais ce serait vous ôter le plaisir de la surprise, car vous irez voir ce vaudeville, pour peu que vous aimiez à rire, chose si rare en ce temps-ci.

Seulement nous trouvons qu'il est bien, dans cette pièce, quelques scènes légèrement décolletées; mais c'est là un des côtés saillants de l'esprit de Paul de Kock qu'il faut nécessairement accepter, sous peine de le contraindre à ne plus être lui-même, et, par contre, sans originalité personnelle. Et puis, dira-t-il, je suis vrai avant tout; est-ce ma faute à moi si quelque chose de l'esprit de Boccace, à part le style et la profondeur, semble avoir déteint sur les grisettes de nos jours?

M. Lambert, dans le rôle de Pomponney, a cherché à copier le ventre de Lepeintre jeune; malheureusement il n'est arrivé qu'à produire une caricature. Cependant, dans le troisième acte, il a rendu plusieurs scènes d'une manière assez comique. M^{lle} Legros, Levasseur et Buycet sont des grisettes fort jolies et fort amusantes de naïveté.

Bob le Forgeron de Saint-Patrick ou la Conspiration des Poudres est un vaudeville-mélodrame que le jeu original d'Ambroise a sauvé. Le roi Jacques I^{er} chante force couplets dans le style de Berquin et fait de la politique avec ses deux enfants dont l'un répond toujours :

5 ^e Produit de ventes effectuées, mais payables seulement en 1841.	53,000
Total.	344,600
qui, en 1840 ou en 1841, sont appelés à faire face au déficit résultant du rapport de M. le maire et s'élevant à	167,498
Différence.	177,102

Il reste donc évident que les ressources de l'exercice actuel, soit en caisse ou à recevoir, soit en prix de ventes liquidés à offrir au budget de 1841 comme premier chiffre de ressources, s'élèvent à la somme de 177,102 f.

Voilà, Messieurs, ce que M. le maire appelle le triste état de nos finances, c'est là cet inventaire qu'il veut enregistrer. Fit-on jamais un pareil abus des chiffres et des faits! Oni, je le reconnais avec M. le maire, quelques-unes des sommes portées à l'avoire de 1840 ne seront réellement encaissées qu'en 1841; comme lui nous savons que les valeurs invendues ne sont pas du numéraire en caisse, mais ces valeurs peuvent être réalisées, et dès lors l'expression désastreuse de déficit ne saurait leur être appliquée qu'au cas où la mévente viendrait plus tard tromper les prévisions. Avons-nous besoin de dire que le temps n'a jamais manqué d'accroître les valeurs de cette nature?

Et voyez quel moment on a choisi pour vous alarmer; c'est précisément celui qui nous révèle la continuité de notre prospérité financière. Remercions M. le maire d'avoir appelé l'attention sur une situation dont l'état, après une année commencée par une crise industrielle et finie par un immense désastre, laisse à peine craindre quelques revirements de chiffres, et d'où la fortune publique ressort encore plus florissante par les ressources que l'exercice de 1840 peut offrir à son successeur.

Vous le savez, Messieurs, depuis cinq années tous mes budgets se sont liquidés par des boni: il fallait l'intervention d'une administration nouvelle pour changer cet état de choses et effacer tout à coup une prospérité qui ne s'était jamais démentie. Je n'accepte ni pour moi, ni pour la ville, de pareilles appréhensions; je viens du reste de les réduire à leur véritable valeur.

M. C. Martin développe plusieurs autres considérations, et termine en combattant les propositions d'emprunt ou de contribution extraordinaire présentées par M. le maire et appuyées par la commission. Ces propositions sont également inopportunes; le conseil, éclairé maintenant sur la véritable position financière de la ville, voudra sans doute les repousser.

M. LE MAIRE: Avant de répondre au discours prononcé par M. C. Martin, je dois rectifier un fait erroné mentionné dans ce discours.

Le maire qui, de 1831 à 1835, présidait à l'administration de la ville de Lyon n'a jamais dépensé, dès le commencement des nouveaux exercices, les fonds affectés aux gratifications. Sur les 3,000 fr. consacrés au service de l'année 1832, 1,932 fr. furent dépensés le 2 janvier 1833, et le solde fut employé seulement le 5 février suivant.

M. C. MARTIN: Il y a entre l'assertion de M. le maire et les faits qui sont à ma connaissance une telle contradiction qu'il serait utile peut-être d'examiner les registres de la comptabilité pour éviter toute erreur.

M. LE MAIRE: L'examen désiré par M. C. Martin a eu lieu, et en voici le résultat officiel.

Le conseil vient d'apprendre à quelles dates ont été employés les fonds de gratification affectés à l'exercice de 1832; ceux de l'exercice de 1833 ont été employés le 23 février 1834, et ceux spéciaux à l'année 1834 ont reçu emploi le 3 février 1835.

Cette rectification préalable était utile, puisqu'elle tendait à rétablir les faits dans leur vérité. Je vais aborder maintenant le fond de la question.

Il faut d'abord s'entendre sur la définition des mots boni et déficit.

Un boni est produit par l'excédant des recettes sur les dépenses; un déficit est causé par l'absence de tout ou partie des recettes qui devaient pourvoir aux dépenses, ou par une augmentation imprévue de dépenses.

Cependant le discours de M. C. Martin tendrait à prouver que le budget de 1840 est riche, parce que ce serait une erreur de porter en déficit à ce budget des sommes dont la rentrée en 1841 est assurée, parce que ce serait encore une erreur de porter en déficit la valeur de terrains communaux qui sont incontestablement une valeur réelle et solide. Vous comprendrez sans doute, Messieurs, combien un tel système est inadmissible, combien il est contraire à la marche ordinaire des budgets et aux lois qui les régissent. Vous savez que toute recette doit être effectuée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre d'une année pour être affectée à l'exercice de cette même année; vous savez que le produit d'une vente peut figurer seulement au budget de l'année pendant laquelle doit avoir lieu le paiement du prix de cette vente; vous savez enfin que tout boni produit par la liquidation d'un exercice appartient de droit au budget supplémentaire de l'exercice suivant. Ces lois financières sont strictes; elles ne souffrent aucune exception, car leur infraction entraînerait le plus dangereux désordre.

Où, papa! enfant éminemment docile et d'un bon exemple. L'entretien finit par ces mots: *Mes enfants, je me fie à votre parole, fiez-vous à la mienne.*

— Oui, papa, répondent encore les deux enfants de trois à quatre ans.

Et là-dessus Jacques I^{er} chante comme quoi le métier de roi ne vaut pas l'état de père.

Excellent roi, qui fait de l'idylle domestique, alors que les factions grondent en Angleterre et menacent de faire sauter le parlement!

Mais le forgeron Bob a découvert le complot et sauve le roi malgré lui-même.

— La postérité, dit alors le roi Jacques, attribuera à mon habileté d'avoir sauvé le parlement, et cependant toute la gloire en revient à Bob le Forgeron.

Vous voyez bien que l'histoire du peuple est encore à faire; le peuple, ce Tacite des temps modernes, qui a écrit les plus belles pages de notre histoire. Il faut un historien de génie pour les recueillir, et c'est le vaudevilliste qui voudrait entreprendre cette œuvre immense! — Pauvre garçon! toi, si joyeux, faire de l'histoire! Retourne à tes chansons, et laisse là les rois plutôt que de les affabler de couplets aussi vides et aussi niais, et de courtisans aussi sales et aussi rapés.

L'Œil de verre finit par se trouver être un faux râtelier de la mâchoire supérieure d'un rival. Pendant une heure on plaisante sur les yeux de verre, les yeux louches, les dents incisives, les dents de sagesse, les oculistes, les gros ventres et les faux mollets, avec des couplets sur chacun de ces avantages ou de ces prétentions. — Cependant il arrive que chaque rival, après expertise, possède ses trente-deux dents et des yeux non faux, après quoi les deux jeunes personnes consentent au mariage. — Le dialogue est spirituel et la pièce bien jouée. — Recette pour faire de pareilles pièces: voir le *Dictionnaire de l'Académie*, le *Manuel du dentiste* et la *Physiologie du mariage* de Balzac. J'oubliais: l'art de dire des riens, lorsque l'imagination est aux abois. Z.

Si l'on applique ces règles sages et nécessaires à l'examen du budget de la ville de Lyon pour 1840, l'on est inévitablement amené à reconnaître que les recettes sont insuffisantes pour satisfaire au paiement des dépenses imposées à cet exercice. Cette situation de l'exercice de 1840 est incontestable, elle repose sur des faits matériels et sur des chiffres inexorables; quelle que soit l'habileté apportée dans une discussion qui aurait pour objet de contester cette assertion, on ne saurait éviter l'obligation d'en reconnaître l'exactitude.

C'est donc en vain qu'on insiste avec persistance sur les ressources que peuvent offrir les ventes de terrains communaux, puisqu'on sait qu'il est matériellement impossible d'accomplir ces ventes, et, à plus forte raison, d'en encaisser le prix, avant le 31 décembre de l'année courante. Autant vaudrait présenter, comme moyen d'obtenir une ressource immédiate, les quatre millions de valeur immobilière que la ville possède à Perrache. C'est en vain aussi qu'on exprime la pensée qu'il serait possible de pourvoir au déficit par un mode de rétroactivité. Cette opinion ne saurait être sérieusement soutenue, puisqu'il est évident que le produit des ventes qui pourraient être faites en 1841 ne peut venir au secours de l'exercice de 1840. Et d'ailleurs, il faut le remarquer, l'exercice prochain aura déjà des charges assez lourdes, sans qu'on lui impose encore celle de subventionner celui qui l'aura précédé.

La discussion qui vient d'avoir lieu a pu éclairer les convictions du conseil, et ce serait peut-être abuser de son attention que de prolonger des débats qui peuvent paraître complets. Il est en effet maintenant prouvé que le budget de 1840 devra nécessairement présenter un déficit considérable auquel il n'est pas plus possible de pourvoir par des ventes de terrains communaux que par l'intervention rétroactive des ressources offertes par l'exercice de l'année prochaine. Cette situation financière de l'exercice courant est fâcheuse sans doute, j'ai rempli mon devoir en vous la signalant.

MM. C. Martin, Prunelle, Chinard et M. le maire prennent successivement la parole.

Plusieurs membres demandent que, vu l'heure avancée, le conseil ajourne la continuation des débats à la prochaine séance.

Cette proposition est adoptée. La séance est levée à neuf heures et trois quarts.

Chronique Lyonnaise.

Une commission d'enquête vient d'être formée par la mairie de Lyon dans chacune des paroisses de la ville pour la distribution des secours aux inondés. Nous donnerons les noms des citoyens qui la composent aussitôt qu'ils auront été rendus publics. La manière dont ces commissions sont formées nous semble offrir toute garantie.

— Par suite des éboulements de terrain qui ont eu lieu dans le clos de l'hospice de l'Antiquaille et dans celui situé au-dessous du dépôt de mendicité, le mur qui borde le Chemin-Neuf a été très-fortement ébranlé. En ce moment, on s'occupe de l'étamper sur plusieurs points.

— Hier, vers les huit heures du soir, M^{lle} Beaunier (Théodore), maîtresse-frangeuse, demeurant rue Tourette, n^o 2, est tombée du cinquième étage dans la cour; elle est morte sur le coup.

Il paraît que cette demoiselle montait à son grenier; elle avait une lampe à la main et un panier au bras. Le pied lui aura manqué, et l'escalier n'étant point pourvu d'une barrière dans cette partie, elle n'a pu être arrêtée dans sa chute.

Nous recevons de M. le sous-préfet de Villefranche la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur,

L'un des jeunes peintres ayant fait jusqu'à présent le plus d'honneur à l'école française, M. Jacquand, vient de m'adresser, pour être mis en loterie au profit des victimes de l'inondation dans mon arrondissement, un tableau exécuté par lui sous la douloureuse impression de nos désastres.

La réputation du peintre de *Gaston de Foix* étant assez répandue pour faire désirer à de nombreux souscripteurs la possession d'un de ses ouvrages (indépendamment de la pensée d'humanité qui y est attachée), j'ose vous prier d'annoncer par la voie de votre journal que des billets au prix de 5 fr. sont dès à présent déposés, soit à la sous-préfecture de Villefranche entre les mains de M^{me} Sylvain Blot, soit entre celles de

- M^{me} Delahante, à Chénas;
- Léon de La Ferrière, à Odenas;
- de Forbin, à Emevinger;
- de Marnas, rue du Pérat, n^o 20, à Lyon;
- Place-Lafont, à Saint-Lager;
- Caquet d'Avaize, aux Potières, près Saint-Trys;
- Elleviou, à Bois-d'Oingt;
- Madinier, à Tarare;
- Varinay, à Tarare;
- Treillard née Sanlaville-Janson, à Beaujeu.

La mise en loterie du tableau aura lieu par les soins de la commission de secours créée pour l'arrondissement de Villefranche, et le numéro gagnant sera rendu public.

Recevez, etc. Le sous-préfet de Villefranche, SYLVAIN BLOT.

VILLE DE LA CROIX-ROUSSE.

Etat des souscriptions offertes par divers propriétaires ou habitants pour secourir les inondés du quartier de Serin.

5^e SECTION. — Côté occidental de la Grande-Place jusqu'à la rue Coste clos Dumont, rue Calas, rue Saint-Denis, et rue de Cuire dans toute sa longueur des deux côtés. — M. Boussange, conseiller; MM. Orsat, Flaudin, Lepin, adjoints, collecteurs.

MM. Randin, pour un anonyme, 50 f. — Vermorelle, 20 f. — M^{me} veuve Carrand, 1 f. 50 c. — Pasquion, 2 f. — Curvat, 1 f. — Brenasse, 2 f. — Nesmes, 5 f. — Mermont, 2 f. — Mazet, 5 f. — Niel, 40 c. — Coindre, 3 f. — M^{me} Orsière, 2 f. — Bernard, 10 c. — M^{me} Moreau, 2 f. — M^{me} veuve Chastaing, 2 f. — Chastaing, 10 f. — M^{me} veuve Tocanier, 5 f. — Achard, 50 c. — Guibert, 1 f. — Latour, 1 f. 10 c. — Delaroi, 3 f. — Berthet, 50 c. — Bélisaire, 30 c. — Boulot, 5 f. 50 c. — Bossans, 10 f. 50 c. — Meyer, 50 c. — M^{me} Lachanal, 5 f. — Veuve Berthet, 80 c. — Comarot, 50 c. — Pelletier, 1 f. — Mulet, 1 f. 15 c. — Martin, 1 f. — Bouveret, 2 f. — Barbara, 1 f. 30 c. — Larçon, 5 f. — Romier, 1 f. — Bouton, 1 f. 70 c. — Divers, 1 f. 35 c. — Randin, cafetier, 10 f. — Battu, 6 f. — Valançot, 5 f. — Rouge, 2 f. — M^{me} Moutier, 3 f. 50 c. — Treppoz, 3 f. — Dubois, 3 f. — Viannet, 1 f. 75 c. — M^{me} Escotier, 5 f. — M^{me} Guillot, 50 c. — M^{me} Balufet, 5 f. — M^{me} Jacquemont, 1 f. — Aubertier, 10 f. — Bonny, 10 f. — Cusset, 5 f. — Laguya, 1 f. 50 c. — Bourdin, 3 f. — Gonin, 45 c. — Melet, 5 f. — Barrot, 5 f. — Francon, 20 f. — Reçu de divers, 3 f. — M^{me} Chevalier et son fils, 40 f. — Gors, 50 f. — M^{me} Faure, déjà portées, 10 f. — Serre, 50 c. — Seigneuret, 1 f. 10 c. — M^{me} Doncieux, 5 f. — Veuve Durantet, 5 f. — Cabias, 10 f. — MM. Lienard, 5 f. — Tissot, 15 f. — M^{me} Faure, 10 f. — Coste, 1 f. 50 c. — Barde, 3 f. — M^{me} Floret, 5 f.

— M^{me} Turletti, 2 f. — M^{me} Soulis, 1 f. — MM. Pailleron, 10 f. — Page, 3 f. — Barrot, 3 f. — M^{me} Germain, 2 f. 50 c. — MM. Vincent, 5 f. — Favier, 1 f. — M^{me} Cuissard, 1 f. — MM. Gonon, 1 f. 50 c. — Tavernier, 10 f. — Guinard, 50 c. — Olganier, 2 f. — M^{me} Mallan, 2 f. 20 c. — M. Boinon, 2 f. 20 c. — Divers, 1 f. — M. Bladier, 50 c. — M^{me} Lublet, 5 f. — M^{me} Bossan, 50 c. — M. Lamur, 5 f. — Divers, 2 f. — MM. Audibert, 1 f. — Félix, 1 f. — Delastre, 1 f. 25 c. — Cravote, 1 f. — M^{me} veuve Cholet, 2 f. 10 c. — Valentin, 50 c. — Robin, 2 f. — Nachuri, 3 f. — Mayou, 1 f. — Sarcet, 10 f. — Bret, 75 c. — Edouard et sa demoiselle, 3 f. 50 c. — Fondard, 1 f. 50 c. — Compart, 2 f. 50 c. — Grange, 5 f. — Baral, 1 f. — Larochette, 2 f. — Faurax, 1 f. — Perret, 5 f. — Hugue, 10 f. — Terrillon, 3 f. — Glandon, 5 f. — Orsière, 25 f. — M^{me} Perrier, 3 f. 50 c. — Barnoud, 1 f. — M^{me} Cognet, 5 f. 75 c. — Fèvre, 5 f. — M^{me} veuve Roussin, 5 f. — Faure, 3 f. — Charpy, 2 f. — Baudrand, 2 f. — M^{me} Ferrand, 5 f. — Fromage, 2 f. — M^{me} Comuni, 1 f. 75 c. — Duperron, 3 f. — Maillot, 65 c. — Gonon fils, 50 c. — Bouvet cadet, 2 f. — Demard, 1 f. — Motin, 1 f. — Nique, 1 f. — Favelier, 1 f. — M^{me} Voel, 5 f. — Poyard, 2 f. 50 c. ; leurs ouvriers, 1 f. 55 c. — M^{me} veuve Borner, 2 f. — Morlon, 50 c. — Rajove, 1 f. — Landri, 1 f. — Rebours, 1 f. — Bonneville, 1 f. — Gueret, 1 f. — Richard, 1 f. — André Prussien, 2 f. — Franc et Four, 1 f. — Juliard, 5 f. — Demoly, 2 f. — Richan, 5 f. — Mellet, 2 f. — M^{me} Goyet, 1 f. — M^{me} Rubi, 1 f. 55 c. — Berlier, 1 f. 50 c. — M^{me} Bonnamour, 5 f. — Roulet, 1 f. — Pazot, 2 f. — Janin, 5 f. — Parrant, 5 f. — Peillot, 3 f. — Ferrier, 1 f. — Venderk, 1 f. — Glenard, 2 f. 50 c. — Deschamps, 1 f. — Lami, 1 f. 50 c. — Zindel, 1 f. — M^{me} Jourdan, 5 fr. — M^{me} Dupart, 50 c. — M. Vidal, 1 fr. — M^{me} Juge, 5 f. — Un anonyme, 1 f. 50 c. — Cotet, 1 f. 25 c. — Nesme aîné, 1 f. — M^{me} Billet, 50 c. — Jaffre, 50 c. — Magnat, 2 f. — Dugnet, 5 fr. — Jaffre, 2 fr. — Bois, 50 c. — M^{me} Douillet, 50 c. — Messy, 1 f. — Dagand, 50 c. — Dupont, 1 f. — Buret, 1 f. 50 c. — M^{me} Prost, 2 f. — M^{me} Derion, 1 f. — Jacques Barrot, 50 c. — Collier, 1 f. — Brillon, 1 f. — M^{me} Molante, 1 f. — Bel, 1 f. — Puy, 5 f. — Champavert, 10 f. — M^{me} Pourrat, 40 c. — M^{me} Blanc, 50 c. — M^{me} Coste, 5 f. — Chapone, 1 f. — M^{me} Cuchet, 30 f. — M^{me} Courtois, 2 f. — Presne, 1 f. — Pailleron, 1 f. — Greffet, 3 f. — Vidalin, 20 f. — Medelet, 1 f. — M^{me} Colier, 50 c. — M^{me} Fontaine, 50 c. — Richard, 1 f. — Bouvard, 2 f. — Gaillard, 1 f. — Couturier, 2 f. — Bret, 3 f. — Cholet, 2 f. — Vernède, 1 f. — Brunet, 70 c. — M^{me} Trigond, 5 f. — M^{me} Dufour, 1 fr. — Buissac, 4 fr. — M^{me} Ferrière, 5 fr. — M^{me} veuve Boussuge, 10 f. — Favre, 2 f. 50 c. — Dufour, 50 c. — Peyronnet, 1 f. — Beranger et son ouvrier, 1 fr. 50 c. — Frérot, 1 fr. 75 c. — Cherblanc, 5 f. — Joffrai, 1 f. 50 c. — M^{me} Juliard, 1 f. 25 c. — M^{me} Rougier, 1 f. — Reymond, 1 f. 50 c. — Cret, 5 f. — Bertrand, 10 f. — Monnet, 1 50 c. — M^{me} veuve Vuchard, 2 f. — Delorme, 50 c. — Gardon, 5 f. — Digourd, 3 f. — Brodet, 2 f. — M^{me} Desplaces, 2 f. — Vert et ses enfants, 3 f. 25 c. — Monnet, 10 f. — Fulchiron, 10 f. — Audenis, 1 f. — Augier, 2 f. — Lapeire, 5 f. — Vuchard, 1 f. 15 c. — Camus, 1 fr. — Madinier, 2 fr. — Gaucher, 1 f. — Burrel, 1 f. — Darnon, 1 f. — Bonin, 50 c. — Blanchin, 50 c. — Clerton, 1 f. — Delilier, 5 f. — Comte, 1 f. — Castillon, 1 f. — Vignard, 5 fr. — M^{me} Laive, 2 fr. — Un anonyme, 55 c. — Henri Berry, 5 fr. — André, 50 fr. — Sabot, 1 fr 50 c. — Gallet, 2 f. — Borner, 1 f. — Clary, 1 f. — Bernert, 1 f. 40 c. — Rampon, 2 fr. — Gazet, 1 f. 50 c. — Guigne, 10 f. — Curry, 5 f. — Balandra, 1 f. — Vialat, 1 f. — Monfray, 1 f. 50 c. — Vaillant, 50 c. — M^{me} Perrot 80 c. — Chaptal, 5 f.

Total, 986 f. 10 c.

Souscriptions offertes par MM. les employés de la mairie de la Croix-Rousse.

MM. Forest, architecte-voyer, 10 f. — Victor Foullat, secrétaire en chef, 10 f. — Aimé Foullat, premier commis au secrétariat, 5 f. — Pourcelet, chef du bureau de l'état civil, 5 f. — Marambot, expéditionnaire, 5 f. — Laval, idem, 4 f. — Lefort, idem, 4 f. Total, 43 f.

SOMMES MISES A LA DISPOSITION DU COMITÉ CENTRAL CRÉÉ A VILLEFRANCHE.

MM. Sylvain Blot, sous-préfet, indépendamment de ses autres souscriptions, 100 f. — Le marquis de Tournon, 200 f. — Permezel, membre du conseil-général, 200 f. — Lombard-Buffières, ancien député de l'Isère, 100 f. — Elleviou, membre du conseil-général, 500 f. — Goutelle, maire de Grandrès, produit d'une quête faite de concert avec le curé de sa commune, 110 f. — Le marquis de Chaponay, produit d'une quête faite par lui dans la commune de Morancé et à laquelle il a participé, de concert avec sa famille, pour une somme de 1,600 f., 1,886 f. 55 c. — Blanc, maire de Coigny, produit d'une quête faite de concert avec le curé, chez ses administrés, 1,270 f. 15 c. — M^{me} de la Barmondière, indépendamment d'une somme de même valeur donnée aux communes d'Anse et d'Ambérieux, 2,000 f. — Métra, maire de Salles, produit d'une quête faite dans sa commune, de concert avec M. le curé, 310 f. — Sevelinger, maire de Denicé, produit d'une quête faite dans sa commune, de concert avec M. le curé, 1,155 f. Total, 7,831 f. 70 c.

Paris, le 21 novembre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Tout le monde s'attendait à voir la chambre des députés convoquée pour aujourd'hui, à l'effet d'entendre la lecture du projet d'adresse rédigé par M. Dupin. Il y a, en effet, dix jours que la commission a été nommée, et on pouvait raisonnablement penser que ce laps de temps lui suffirait pour s'acquitter de sa mission. Il n'en est rien cependant: M. Dupin a bien terminé son travail, mais la commission a trouvé quelques objections à y faire, et un autre délai est imposé à l'impatience du pays.

Quelle sollicitude que la commission ait voulu apporter dans l'accomplissement de sa tâche, de quelques lumières qu'elle ait cru devoir s'entourer avant de prendre une résolution, quelque nombreux renseignements qu'elle ait demandés au ministère, nous nous expliquons difficilement que dix jours ne lui aient pas suffi pour cette besogne. En supposant d'ailleurs qu'il fût nécessaire de consacrer chaque jour deux ou trois heures de plus à l'examen des questions qu'elle avait à soulever et à résoudre, nous croyons que, dans les circonstances graves où nous sommes, c'était un devoir pour elle, et rien, à nos yeux, ne peut l'excuser d'avoir manqué à ce devoir.

Nous avons entendu dire aujourd'hui par des personnes sérieuses et réfléchies, qui ont l'habitude de chercher la raison des choses, que les retards apportés par la commission à la mise au jour de son œuvre n'avaient d'autre cause que le désir d'être agréable à M. Guizot, qui attend de Londres, à ce qu'on annonce, de bonnes nouvelles, et qui ne les recevra pas avant mardi ou mercredi prochain. Or, comme on compte sur ces bonnes nouvelles pour écraser M. Thiers, il faut leur donner le temps d'arriver.

Telle est l'explication qu'on nous a donnée des attermoi-

ments de la commission, attermolements qui se comprennent d'autant moins que toute la France a besoin d'être rassurée et qu'elle attend avec une vive anxiété des décisions qui peuvent avoir une si grande influence sur ses destinées.

— On parle beaucoup d'un fait d'une haute importance qui aurait été révélé par plusieurs pairs de France à la suite de la discussion de l'adresse. Il résulte, dit-on, des pièces soumises à la commission par le ministère des affaires étrangères que deux des quatre puissances alliées sont complètement décidées à la guerre directe contre la France, et qu'elles cherchent à entraîner les deux autres qui jusqu'ici n'ont pas voulu se prononcer. Ainsi toutes les protestations pacifiques de notre gouvernement, toutes ses concessions, toutes ses lâchetés n'ont pas même jusqu'à présent réussi à faire obtenir à M. Guizot l'accomplissement du souhait le plus ardent de sa politique anglo-russe. Cette révélation a causé une assez grande sensation à la chambre des pairs, quoique personne n'ignore que, depuis 1830, la guerre avec la France a été le rêve quotidien de l'empereur de Russie, non plus que la promesse formelle cent fois répétée par le prince royal de Prusse (aujourd'hui sur le trône) à toute sa jeune noblesse. Les puissances du Nord n'ont pas pris au sérieux le triomphe de Waterloo; elles savent que c'est là seulement le dernier épisode d'une incroyable série de victoires françaises, et pas une d'elles, à coup sûr, ne voudrait acheter un second succès de ce genre au prix de pareils antécédents; c'est donc, quoi qu'on en puisse dire, une revanche et rien qu'une revanche qu'elles promettent à la soldatesque barbare dont le nombre leur fait illusion.

— Tout le monde s'est demandé pourquoi M. Molé, qui a été plus d'une fois attaqué pendant la discussion de l'adresse à la chambre des pairs, n'a pas pris la parole, ainsi qu'il en avait fait plusieurs fois la menace, en annonçant d'accablantes révélations; ses fréquentes visites aux Tuileries sont la seule explication probable de ce singulier silence.

— Les antichambres du pavillon Marsan sont presque constamment encombrées d'officiers supérieurs. L'autorité que l'on a laissée prendre à M. le duc d'Orléans sur les chefs de l'armée est cause qu'aujourd'hui les officiers supérieurs considèrent le ministère de la guerre comme transporté dans les bureaux du pavillon Marsan. Si encore c'était pour demander que les insultes faites à notre drapeau soient vengées, que ces officiers font leur cour au duc d'Orléans! Mais c'est plutôt pour solliciter de l'avancement. Placés trop loin d'un prince, les officiers et les soldats sans protections et sans noms connus languissent dans l'oubli; les favoris se partagent les faveurs et les grades. Voilà l'ordre et la justice chez nous!

— On raconte qu'au moment où le *Journal des Débats* était si belliqueux, après la conclusion du traité du 15 juillet, le ministère du 1^{er} mars fut chargé de demander au gouvernement espagnol l'autorisation de laisser occuper par des troupes françaises les îles Baléares. Cette occupation ne devait avoir lieu que dans le cas où la guerre éclaterait, et ne pas se prolonger au-delà de la pacification de l'Orient; elle avait pour but de protéger nos possessions d'Afrique.

Instruit de ce projet par la junte de gouvernement de Madrid, M. Asthon, ambassadeur d'Angleterre en Espagne, le porta aussitôt à la connaissance de lord Palmerston qui écrivit à M. Thiers que, si la France déposait un seul homme dans les îles Baléares, il considérerait cet acte comme une provocation, et qu'il déclarerait la guerre à la France. Effrayé par cette menace, le cabinet des Tuileries s'est écrié d'abandonner son projet et de rassurer le ministre anglais.

Ce que nous voyons de plus clair dans ce fait, à part la cowardise du ministère des Tuileries, c'est que l'Angleterre défend que, dans aucun cas, nous protégions de plus près que de Toulon nos possessions d'Afrique. Il serait à désirer que ce que nous racontons ici pût faire l'objet d'une discussion à la chambre des députés; des explications sont nécessaires.

— Déjà bien avant la retraite du 1^{er} mars, la caisse des fonds secrets était épuisée; le ministère *non corrupteur* de M. Thiers avait été obligé de prendre ailleurs que dans la caisse des fonds secrets, puisqu'elle était vide, de quoi subventionner dans les derniers mois les journaux qu'il avait achetés. Quand M. Duchâtel s'est installé dans le fauteuil de M. de Rémusat, il a voulu savoir si les fonds secrets lui permettraient de faire face tout de suite à ses projets de subventions. De tous les départements, les préfets lui ont adressé des demandes de fonds et ont recommandé à sa générosité des pauvres petites feuilles qui ne vivent que d'aumônes. Mais comment satisfaire tous ces préfets? il ne restait pas un sou disponible. Heureusement, comme l'a écrit M. Thiers dans son histoire de la révolution française, à propos de Necker, *que l'argent ne manque jamais à des ministres, même responsables*. M. Duchâtel a puisé dans la réserve, en attendant qu'un vote de la chambre le mette à même de suffire aux nombreuses subventions qu'il est décidé à entretenir.

— La chambre des pairs a cru devoir hasarder une timide protestation en faveur de la Pologne, en même temps qu'elle pousse à l'abandon de l'Egypte. Ces gens-là font semblant de ressusciter les morts pour mieux laisser mourir les vivants.

— Il est fortement question d'un dissentiment qui, assurément, a éclaté entre MM. Soult et Guizot. Ce dissentiment fait craindre aux doctrinaires exclusifs qu'une crise ministérielle se déclare même sans que les chambres y poussent. Les conservateurs enragés se réjouissent, au contraire, de ce désaccord qui, pensent-ils, doit ramener au pouvoir M. Molé. Le fait est que le maréchal est loin de s'entendre sur tous les points avec M. Guizot; ils sont bien partisans tous les deux de la politique du système, mais ils diffèrent sur les moyens. Le vieux maréchal voulait, par exemple, qu'on sauvât les apparences en ayant l'air de continuer les armements. M. Guizot s'y refusait en disant que puisque le gouvernement est résolu quand même à maintenir la paix, il fallait aller droit au but et mépriser les criailleries du pays et de l'armée. Le château était de l'avis du maréchal; mais tous les raisonnements, toutes les craintes que l'on a fait valoir, n'ont que très-

faiblement ébranlé M. Guizot. Quelques notes assez dures ont été échangées entre les deux ministres qui maintenant évitent de se rencontrer de trop près. Le fameux discours d'avant-hier devant la chambre des pairs a indisposé davantage encore contre la créature de lord Palmerston. Ce discours a été trouvé aux Tuileries beaucoup trop cru, beaucoup trop franc, et l'on a peur des conséquences qu'il peut amener.

Avant-hier soir, quand M. Guizot s'est présenté au château pour y avoir des félicitations, il a trouvé un accueil froid et des visages assez mécontents. Le maréchal Soult qui causait avec Louis-Philippe s'est retiré aussitôt qu'il a vu entrer le ministre des affaires étrangères. Les premières paroles qui ont été adressées à M. Guizot sont celles-ci: « Eh bien! monsieur, que vous est-il arrivé de Londres? » Nous ignorons ce qu'a répondu l'ex-ambassadeur, mais nous doutons que la conversation ait été affectueuse de la part de l'interlocuteur de M. Guizot. Un peu désappointé, car il s'attendait à des éloges sans fin, M. Guizot a abrégé sa visite et a couru chez lord Granville recevoir ses chaleureux compliments. M. d'Appony et surtout Mme de Liéven se sont joints à lord Granville pour faire oublier par des caresses luxueusement prodiguées à M. Guizot les boutades du vieux maréchal et les reproches du château.

Pour l'intelligence de cette apostrophe que nous venons de citer: « Eh bien! monsieur, que vous est-il arrivé de Londres? » nous répéterons, car nous l'avons dit déjà, que le ministère du 29 octobre a reçu de lord Palmerston une note plus insolente que toutes les précédentes et qui ne permet plus de douter que la coalition ne s'en tiendra pas à la destruction de l'état égyptien. Le gouvernement est dans un grand embarras.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE.

5 0/0, 111 40; 4 1/2 0/0, 000 00; 4 0/0, 96 75; 3 0/0, 79 20; banque, 3295; obligations de Paris, 1285 00; Naples, 103 20; dette active d'Espagne, 23 7/8; Etats-Romains, 99 1/2; 5 0/0 belge, 97 7/8; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 915 00; Caisse-Laffite, 1060, 5150.

TRIBUNAL DE BOURBON-VEKDÉE.

(Chambre des appels de police correctionnelle.)

PRÉSIDENCE DE M. MONTAULT.

Audience du 14 novembre.

Le sorcier de Luçon. — Exercice illégal de la médecine. — Escroquerie.

Pierre Mousson était menuisier à Luçon; sa célébrité était grande et lointaine, mais il la devait moins à sa modeste profession qu'à sa réputation de sorcier.

Mousson se proclamait sorcier à titre héréditaire. Dans sa famille, tous ne recueillaient cependant pas ce précieux héritage: le neuvième garçon en était seul favorisé; ainsi s'était passée la chose dans les siècles, ainsi devait-elle se passer sous les yeux de la postérité la plus reculée, si M. le procureur du roi de Fontenay-le-Comte n'avait rompu le charme par une prévention du double délit d'exercice illégal de la médecine et d'escroquerie.

Au surplus, il faisait et voyait des prodiges; il traitait les hommes de toutes maladies et sa bonté s'étendait sur toute la nature, car il cultivait aussi l'excellence de son art pour tous les animaux, et ses succès étaient toujours incroyables.

Si MM. les médecins, qui sont loin de guérir tous leurs malades, veulent être initiés à l'infailibilité de l'art, nous allons leur donner la recette de notre sorcier.

Si votre malade a une gastrite, faites-vous apporter grand nombre de crapauds vivants, mettez-en sous la plante des pieds, sur les cuisses, couvrez-en la poitrine et les bras; que les uns soient entiers et les autres coupés exactement par moitié. Pour breuvage, vous donnerez une décoction de simples avec un peu de térébenthine.

Est-ce d'un mal de gorge que se plaint votre malade? tuez un mouton et trois poulets, mettez au four le cœur et la foie de ce mouton, et plus ces intestins se calcineront, plus le malade sera soulagé.

Le mouton est bon d'ailleurs pour beaucoup d'autres maladies, et, variant le remède, vous pourrez lui enfoncer un couteau dans la gorge, et chaque goutte de sang qui en sortira ôtera une douleur au malade.

Quelquefois une grande révolution s'opérera: vous verrez au dos d'un moribond trois étoiles extrêmement brillantes; réjouissez-vous-en, la guérison est alors assurée.

Pour de légères indispositions et maladies, vous emploierez des remèdes plus anodins: un signe de croix, une dizaine de chapellet, une tisane présentée de la main gauche vous suffiront.

Mais souvenez-vous bien que toute peine mérite salaire; et, après chaque opération, vous prendrez depuis 12 jusqu'à 80 f., car, sans cela, il n'y a pas de guérison possible.

Tels étaient cependant les moyens employés depuis longues années par le prétendu sorcier Mousson, lorsqu'un nommé Blouard, malade depuis long-temps d'une gastrite, le fait appeler, et, outre l'application d'un grand nombre de crapauds, boit d'une tisane préparée par l'empirique et meurt au bout de deux jours.

La justice informa. Il fut reconnu que le breuvage était innocent, et que la mort de Blouard tenait à des causes antérieures ou de maladies très-graves; mais Mousson n'en fut pas moins traduit devant la police correctionnelle de Fontenay-le-Comte, à raison d'exercice illégal de la médecine et d'escroquerie pour avoir extorqué tout ou partie de la fortune d'autrui, en employant des manœuvres frauduleuses et faisant croire à une puissance surnaturelle qu'il savait bien ne pas exister.

De nombreux témoins établirent les faits et constatèrent l'emploi des remèdes dont nous avons parlé. La preuve fut également acquise que des sommes plus ou moins fortes et s'élevant jusqu'à 80 francs avaient été extorquées par le prévenu; celui-ci fut condamné à deux années d'emprisonnement.

C'est de ce jugement qu'il est fait appel devant le tribunal de Bourbon-Vendée. Là, les faits n'ont point changé; le prévenu avoue presque tout; seulement il prend pour excuse sa misère.

La prévention est soutenue par M. le substitut Meunier-Lanoue, et la défense par M^e Babault de la Picardrie. Le jugement dont est appel est purement et simplement confirmé. C'est un bon exemple pour les prétendus sorciers et une excellente leçon pour leurs dupes.

(Le Droit.)

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Il résulte de diverses lettres reçues à Toulon que si la garnison de Medeah n'a pas eu à déplorer d'aussi grands désastres que celle de Miliana, elle n'a pas eu moins de privations à supporter; tout lui

manquait, et il était impossible de s'en procurer. Il y a eu un instant où le général Duvivier a été tenté de marcher sur Alger avec ses 2,000 hommes; mais il n'a pas cédé à ce mouvement qui eût pu devenir fatal à cette brave garnison, et il a été enfin secouru. On a, dit-on, trouvé les soldats exténués, et il a fallu renouveler une partie des compagnies.

Comment se fait-il donc que les villes nouvellement occupées restent ainsi dépourvues d'approvisionnement? Les quantités livrées sont-elles inférieures aux chiffres portés dans les bons? Les provisions sont-elles de mauvaise qualité? le climat les détériore-t-il trop vite? Une enquête peut seule amener la solution de ces questions.

Le mal existe; il a été signalé par tous les organes de la presse. Pourquoi ne se hâte-t-on pas d'y porter remède? Nos soldats périssent misérablement et l'on ne fait pas assez pour leur bien-être.

On a surpris un jour des individus introduisant des bœufs morts dans la tuerie de l'administration militaire. Peut-être nos soldats se nourrissent-ils depuis plusieurs jours de cette viande malsaine; peut-être un grand nombre d'entre eux sont morts à la suite de maladies contractées en faisant usage de cette mauvaise alimentation. Eh bien! nous n'avons pas entendu dire que ces coupables individus aient été punis comme ils le méritaient. L'impunité encourage le vice.

On lit dans le *Patriote des Alpes*:

La *Gazette du Dauphiné* est, dit-on, citée à bref délai et pour le 24 de ce mois par-devant la cour d'assises.

La citation à trois jours francs de distance est un des droits les plus exorbitants qu'ait créés en faveur du pouvoir la législation de septembre, car c'est une grande difficulté pour la défense. On voit que la circulaire de M. Martin (du Nord) porte ses fruits.

Était-ce bien cependant le cas de recourir à cette rigueur, pour un article de cinq ou six lignes relatif à la naissance du duc de Chartres et à un des noms de baptême qu'on lui a donnés? quel péril y avait-il dans la demeure?

N'est-ce pas là donner de l'importance à ce qui avait généralement paru en avoir fort peu?

On lit dans le *Sémaphore de Marseille*:

Le courrier de Paris du 13 courant, qui, ainsi que nous l'avons dit hier, a éprouvé un retard de vingt-quatre heures, est arrivé avant-hier soir à dix heures et quelques minutes. Ce courrier a trouvé la route tellement envahie par les eaux entre Saint-Vallier et Tain qu'il a été forcé de prendre une autre direction, d'après les conseils de M. l'inspecteur des postes de la Drôme qui s'est trouvé là. Le courrier a donc rétrogradé et s'est dirigé par Saint-Rambert, le Péage, Aubrive, Vienne, Ladetourbe, les Fauries, Romans, pour reprendre la route de Valence.

Le courrier qui l'a suivi a pu cependant franchir le passage où l'autre avait été contraint de se détourner, et est arrivé hier par la route directe.

— En attendant de pouvoir signaler à la reconnaissance publique les personnes qui se sont dévouées au salut de leurs semblables, dans les cruelles inondations qui viennent de ravager une partie de notre département, nous sommes heureux de pouvoir citer dès aujourd'hui le sieur Moulinier, pêcheur-batelier de Tarascon, dont la belle conduite a fait l'admiration de tous ses concitoyens. Ce brave homme avait été chargé par l'autorité de la périlleuse mission d'aller à la découverte avec quatre autres marins pour recueillir, si c'était encore possible, ceux des malheureux habitants de la campagne qui auraient pu se soustraire aux premiers dangers. La nuit était sombre et sinistre. Après maintes explorations dans les Segonaux, Moulinier, à travers les mugissements du fleuve, entendit des cris de détresse qui devinrent de plus en plus distincts. Il déclare à ses compagnons qu'il faut diriger leur barque du côté d'où paraient les cris; mais pour arriver à cet endroit, il fallait franchir une énorme brèche faite par le Rhône à la chaussée, et où les eaux se précipitaient avec une violence effrayante. Trois des marins reculèrent devant cette expédition qui leur offrait une perspective presque certaine de naufrage et de mort; mais Moulinier, à force de prières et d'éloquence, parvint à décider un de ses camarades à le suivre.

Aussitôt ces deux courageux citoyens se préparent à accomplir cet acte difficile d'humanité; mais auparavant ils ont soin d'attacher chacun une corde à leur ceinture, ils en nouent l'autre extrémité à la proue de leur barque pour se réserver au moins une chance de salut s'ils chaviraient; puis, à la garde de Dieu, ils voguèrent droit vers la cataracte qu'ils franchirent heureusement par un miracle de sang-froid et d'habileté. Toujours guidés par les cris des infortunés qui appelaient un secours presque impossible, Moulinier et son camarade finirent, après des peines inouïes, par découvrir le toit d'une chétive cabane, perdu au milieu de la vaste plaine d'eau où elle était à trois quarts disparue; ils redoublent d'efforts, ils encouragent de leurs voix les habitants de cette demeure désolée; ils parviennent enfin à l'atteindre et ils y trouvent deux femmes, qui s'étaient juchées sur le rebord du manteau de l'âtre, se cramponnant aux poutres de la charpente, l'une de ses deux mains, l'autre d'une seule main, car celle-ci tenait au bras son enfant, âgé de six mois.

Ces deux malheureuses femmes avaient passé la nuit dans cette cruelle position, presque mortes de faim et de désespoir, ne cherchant à se soustraire à la mort que par cet instinct de conservation qui n'abandonne jamais la créature dans les plus affreux dangers.

Grâce au dévouement du brave Moulinier et de son digne ami, dont nous regrettons de ne pouvoir citer ici le nom, elles furent sauvées et ramenées à Tarascon. De pareilles actions n'ont pas besoin d'éloges; il suffit de les raconter pour en faire sentir toute la beauté. Nous ne doutons pas, du reste, que l'autorité ne s'empresse d'accorder à Moulinier et à son compagnon la récompense qu'ils ont si bien méritée.

— Le conseil municipal d'Aix, dans sa séance du 14 novembre, sur la proposition de M. le maire, vivement appuyée et développée par M. Defougères, a décidé qu'une souscription serait ouverte dans toutes les paroisses de la ville en faveur des malheureux ruinés par l'inondation qui afflige, en ce moment, diverses communes du département des Bouches-du-Rhône; la ville d'Aix sera inscrite en tête de la liste pour une somme de 1,500 francs. Les offrandes individuelles des membres du conseil ont doublé cette somme.

Le conseil municipal vient de donner un bel exemple, qui sera suivi avec empressement par la population d'Aix, et que la presse devait signaler.

Une lettre de Berlin, adressée à la *Gazette d'Elberfeld*, s'exprime ainsi:

« Le colonel prussien de Radowitz, membre de la commission militaire de la diète, et qui doit se rendre à Vienne, avec le général Grolmann, dans le but de s'entendre avec le cabinet autrichien relativement aux opérations militaires que les circonstances peuvent nécessiter, ira en premier lieu à Carlsruhe pour se concerter avec le gouvernement du grand-duché au sujet de la défense de la frontière rhénane. »

Faits Divers.

Le nommé Tragine est la terreur du canton de Lavelanet (Ariège). On ne saurait rapporter tous les faits que la clameur publique attribue à cet homme extraordinaire; mais il en est malheureusement quelques-uns sur lesquels il n'est pas permis d'avoir le moindre doute. Toujours armé d'un fusil à double coup, portant poignard et pistolet à la ceinture, Tragine parcourt la chaîne des montagnes qui s'étend de Leychert au Peyrat; c'est dans les gorges de ces montagnes qu'il se met en communication avec les paysans que l'on suppose être ses affidés, et qu'il leur donne les instructions nécessaires à l'exécution de ses projets.

La battue qui a été faite dernièrement par des magistrats déguisés en chasseurs, suivis d'agents de la force publique, a exaspéré Tragine. Il a dit à plusieurs de ses parents et à des personnes avec lesquelles il fut autrefois lié d'amitié, qu'il considérait sa femme comme veuve et ses enfants comme n'ayant plus de père, mais qu'on ne l'arrêterait pas. *Mé pugaran car!* disait-il dans le langage énergique du pays. *Faré la guerra, f...*, et non *m'auoro qué reddé mort.* (On me paiera cher! Je ferai la guerre, f..., et on ne me prendra que raide mort.)

Plusieurs personnes que ce brigand a signalées comme devant tomber sous les coups de sa vengeance sont allées se placer sous la protection de l'autorité supérieure à Foix, chef-lieu du département.

Une brigade de gendarmerie attachée à la poursuite de ce bandit est depuis un mois en résidence à Leychert avec vingt hommes de ligne; d'autres soldats sont cantonnés dans les villages voisins et doivent prêter main-forte au besoin. Cet appareil, loin d'intimider Tragine, paraît exciter son audace. Informé, il y a peu de jours, que la brigade de gendarmerie était réunie dans la maison du malheureux Pic, cruellement maltraité par lui dans un pré au mois de septembre, il vint se poster près de la maison, et lorsqu'il vit les gendarmes et la famille Pic réunis dans une chambre du rez-de-chaussée, Tragine arma sa carabine et fit feu à travers les vitres. La double détonation avertit les agents de la force publique qu'ils avaient affaire à Tragine. La brigade cria: « Alerte! » La troupe de ligne prend les armes; mais Tragine a déjà franchi l'espace, et le voilà sur des rochers inaccessibles.

Chacun des canons de la carabine était chargé de deux ou trois balles, car on a constaté la présence de cinq projectiles; deux ont malheureusement atteint le fils de Pierre Pic, celui-là même qui était maire de Leychert lorsque Tragine fut condamné à cinq ans de réclusion. Trois autres balles ont frappé sur les murailles. Les blessures faites à Pic fils sont très-graves; on désespère de le sauver. De crainte d'une nouvelle attaque, on a transporté les deux Pic, père et fils, à Roquefixade où ils ont été placés à l'abri de toute surprise. Dans ses menaces de mort contre cette famille, Tragine a compris ceux qui lui donneraient des soins. Sa haine est plus vive depuis qu'il est harcelé par la force publique; cependant il a chargé un père d'aller dire au curé de Leychert qu'il lui permettait de porter les secours de la religion aux deux blessés, qu'il n'avait rien à craindre.

Voici un nouveau trait de l'incroyable audace de ce misérable. Désireux de faire un bon repas, il se présente à la campagne de M. C..., riche négociant au Peyrat; il va droit à l'office où il trouve la cuisinière seule, et lui demande à déjeuner. Cette pauvre femme, effrayée de voir un mendiant pénétrer hardiment jusqu'à l'office et faire sa demande sur un ton par trop impératif, lui donne bien vite quelques aliments; mais Tragine trouve que ce qu'on lui offre n'est pas suffisant, il insiste, il élève la voix. M. C..., averti par le

bruit, entre à l'office et ordonne au prétendu mendiant de se retirer; il est obéi. Mais lorsque quelques pas les séparent, le hardi mendiant s'écrie d'un ton menaçant: « Ah! tu refuses à manger à Tragine! Tragine ne l'oubliera pas. » Cela dit, il prend sa course et disparaît. Tragine n'avait pas ses armes; mais depuis on l'a vu rôder autour de l'habitation de M. C... qui, peu rassuré, s'est réfugié à la ville voisine, en mettant chez lui bonne garde.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, une prime a été promise par M. le préfet de l'Arriège à celui qui arrêterait le bandit; mais comme cette prime est indéterminée, un homme est venu avant-hier chez le préfet, pour s'informer du prix. Après un débat de quelques instants, on lui a promis 2,000 fr., s'il livrait Tragine; il s'est retiré, mais les renseignements que l'on a pris depuis sur cet inconnu portent à croire que c'était un émissaire de Tragine.

C'est en vain que les parents de Tragine lui ont conseillé de se réfugier avec sa femme et ses enfants en Espagne ou dans le pays d'Andorre, petite république située sur la crête des Pyrénées entre la France et l'Espagne, Tragine résiste à leurs conseils; il est né, dit-il, à Leychert, et il veut mourir à Leychert.

Quelques chasseurs louvetiers se proposent de faire très-prochainement une chasse générale, et cette fois, au lieu de prendre pour objet de leurs courses les loups, les ours et les bêtes fauves, c'est Tragine qu'ils chasseront, Tragine qui jette plus d'effroi dans le canton que tous les ours de la vallée; et puis la neige qui ne tardera pas à couvrir les montagnes rendra plus facile la reconnaissance des gîtes de ce terrible bandit. (*Gazette des Tribunaux*)

ENCORE UN PRISONNIER DE RUSSIE.

On lit dans le *Mémorial dieppois*:

Il y a un an, à pareille époque, un de nos concitoyens ramassait près d'une borne un vieux soldat de notre héroïque armée de Russie, tombé là de fatigue et de besoin. Le malheureux n'avait pas même la somme nécessaire pour se procurer un modeste abri et la moindre nourriture.

On se rappelle que le gouvernement, pour répondre aux reproches qu'à cette occasion lui adressa la presse de Paris et des départements, nia tout d'abord la déclaration de Berthelot et prétendit qu'il n'existait aucun Français en Sibérie autres que ceux qui y avaient été envoyés par suite de condamnations criminelles. Il ne voulait voir dans le pauvre échappé qu'un fourbe et un intrigant exploitant la crédulité publique, ce qui, soit dit en passant, n'aurait pas témoigné en faveur de sa nombreuse police. Eh bien! Berthelot avait dit vrai: en voici une nouvelle preuve.

Touchard, né à Beaumont-le-Vicomte (Sarthe), ancien soldat au 95^e de ligne, vient, après une absence de 28 ans, de rentrer dans sa patrie.

Blessé le 15 décembre 1812, à Kowno, en deçà de Borisof, il resta sur le champ de bataille. Conduit avec plusieurs milliers de ses infortunés compagnons à Kasano sur le Voïga, il y resta jusqu'à la fin de 1814. Quoique soumis aux règlements russes, les prisonniers avaient parmi eux conservé une sorte d'organisation militaire; leur chef et leur intermédiaire auprès du gouvernement moscovite était alors le général Gazon. Dans les fers nos malheureux compatriotes n'avaient rien perdu de leur courage et de leur énergie, et plusieurs fois les officiers russes payèrent de leur vie les mauvais traitements qu'ils infligeaient journellement aux prisonniers. Les autorités locales ayant conçu des inquiétudes à propos de la fermentation qui régnait dans les esprits, ordre fut donné de les conduire en Sibérie; mais ils restèrent sur les frontières, et bientôt après on les dirigea sur le dé-

partement d'Archangel. C'est là que pendant plus de vingt-sept ans ces malheureux ont éprouvé des souffrances physiques et morales de toute nature.

Enfin, au mois de juillet dernier, Touchard a pu, ainsi que beaucoup de ses camarades, obtenir de revoir la France; ils sont venus s'embarquer sur différents navires de commerce, à Pilau, près Königsberg, sur la Baltique. Celui à bord duquel se trouvait Touchard est arrivé au Havre le 7 octobre dernier.

Touchard affirme que des milliers de Français végètent encore dans ces affreux climats, où ils supportent avec dignité les tortures qu'on leur fait subir. Plus de huit cents habitent le seul état d'Archangel et sont employés aux travaux les plus pénibles et les plus grossiers.

Touchard, moins malheureux que ses camarades, dirigeait une boulangerie. Il attribue son retour aux pressantes sollicitations du fils d'Eugène Beauharnais, aujourd'hui genre de l'autocrate.

— Le *Globe* publie l'article suivant sur Sam Scott, le plongeur américain:

« Une affluence immense, dit-il, se pressait sur les bords de la Tamise pour voir la descente ou plutôt le plongeon que devait faire cet homme extraordinaire du haut du mât du brick *Wakefield*, à l'ancre en vue de Rotherhite. Malgré la violence du vent, cet homme a amusé pendant une heure le public avec ses tours d'adresse. Il est resté quelque temps la tête en bas, appuyée sur l'extrémité du mât, et les jambes en l'air. Ayant roulé un foulard autour de son cou, il a annoncé à haute voix que si le public voulait revenir le lendemain, il le verrait se pendre. Sam Scott prétend s'être précipité dans les chutes du Niagara d'une hauteur de 597 pieds. Il s'est laissé glisser une autre fois d'une roche du port Isaccas dans le Cornouailles de 347 pieds de haut dans la mer, et plusieurs fois il s'est lancé à la mer du haut des grands mâts de vaisseaux anglais ou américains. « Ma tête, criait-il au peuple, est dure comme fer », et pour en donner la preuve, il se frappait avec une telle force la tête contre le mât, que le mât tremblait. « On croit, a-t-il dit, qu'un homme, en se lançant d'une grande hauteur, perd haleine. Je vous prouverai le contraire en vous adressant dans ma chute quelques mots que je vous prierai de ne pas oublier. » Il a retiré ses souliers, les a élevés au-dessus de sa tête, puis il s'est élançé, criant avec force: « Je pars, bonjour; n'oubliez pas le plongeur quand il reviendra. » Il a disparu sous les flots. L'eau a jailli à une hauteur de quatre à cinq mètres. Un instant après, on voyait surnager sa tête et ses bras. Sam Scott agitait le foulard qu'il avait roulé autour de son cou avant de plonger. De bruyants applaudissements ont éclaté, il a eu bientôt regagné le bord à la nage. Le peuple, témoin de ces exercices extraordinaires, lui a donné de l'argent. Il a placé sa recette dans ses souliers et dans une boîte portée par un homme qui avait des béquilles. »

Le Rédacteur en chef, Gérant-sponsa reble, F. BITTIEZ.

HYGIÈNE DES CHEVEUX.

Comme toutes les choses vraiment utiles, la Pommade de l'illustre baron Dupuytren, inventée à peine depuis quelques années, s'est, par le seul fait de sa merveilleuse efficacité, promptement répandue, et aujourd'hui il n'est pas un des élégants salons de coiffure de la capitale et fort peu de cabinets de toilette où elle ne soit employée. (*Voir nos numéros du mois d'octobre.*)

AU PROFIT DES INONDÉS.

Récit de toutes les inondations de Lyon.

Écrit sur des documents authentiques,

PAR M. KAUFFMANN;

Avec une Carte des lieux inondés,

PAR M. DIGNOSCIO.

Brochure in-8°. — Prix: 1 fr.

Les libraires et les personnes des départements qui désireraient cet ouvrage devront écrire *franco* au bureau du *Censeur*, et joindre à leurs lettres un mandat sur la poste pour la quantité de brochures qu'ils demandent. Il sera fait aux libraires hors de Lyon une remise de 15 c. par exemplaire.

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^o DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A vendre.

UN BEAU DOMAINE, à 4 0/0 de son revenu, dans le département de Saône-et-Loire, ayant une étendue de 42 hectares et demi en terres et prés, affermé pour douze ans, par bail authentique et avec sûreté hypothécaire, au prix de 2,500 fr. par an.

DEUX BEAUX DOMAINES qu'on peut réunir attendu leur contiguïté, situés dans le département du Rhône, à peu de distance d'une grande route, contenant une grande étendue de prés; les produits de ces domaines assurent près de 4 0/0 de revenu à leur propriétaire, indépendamment des chances d'augmentation qui résulteraient de quelques améliorations à y introduire. Les prix sont basés sur une moyenne de 450 à 500 fr. les 12 ares 93 centiares.

DOMAINE dans le département de l'Ain; une partie des fonds borde la grande route; son étendue est de plus de 50 hectares, et son produit peut s'élever à près de 4,000 fr.

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de produit et d'agrément dans un rayon rapproché de la ville.

MAISONS DE CAMPAGNE réunissant l'utile et l'agréable, situées à Irigny et à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, aux prix, l'une de 55,000 fr., l'autre de 60,000 fr.; pour l'une d'elles, on échangerait contre une maison à la ville.

Dans la ville.

MAISONS de divers prix, depuis 25 jusqu'à 400,000 fr.; plusieurs de ces maisons sont situées dans les meilleurs quartiers de la ville; dans le nombre, il s'en trouve qui seront vendues à plus de 5 0/0 de leur revenu.

TERRAIN propre à recevoir des constructions, dans d'excellentes positions; plusieurs masses forment des angles de rues, places et quais. (153)

Annonces diverses.

(4022) *A vendre.*

UN FONDS DE CAFÉ dans un quartier bien commerçant. On donnera toute facilité pour le paiement. S'adresser, rue Buisson, 17, à M. Drogue, marchand de bière et de liqueurs.

(8872) *A vendre.*

UN BATIMENT EN BOIS, de forme circulaire, ayant 30 mètres 50 centimètres de circonférence, soit 10 mètres de diamètre. Ce bâtiment, avec ses châssis vitrés, peut être divisé aisément en petites boutiques, et servir de manège couvert.—S'adresser au concierge de l'impasse Pitrat, rue Masson.

AVIS.

UNE JEUNE NOURRICE, dont le lait a cinq mois, désire se placer dans une maison particulière. S'adresser rue Stella, n° 1, au 1^{er}.

MESSAGERIES

POUR

MARSEILLE, NIMES ET TOUT LE MIDI.

Les bureaux et la caisse de MM. P. GALLINE et C^o sont provisoirement transférés rue de l' Arsenal, n° 15. C'est là que s'enregistrent les voyageurs et que s'effectuent les départs et arrivées des voitures.

On peut aussi retenir des places au bureau des Messageries Royales, place des Terreaux, 7. (7405)

GUÉRISON DES Maladies Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxus ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acrité ou vice du sang,

par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le 1/4.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, N° 23.—A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2826)

AVIS.

Le sieur BATON-DELRIEUX, marchand et fabricant de poêles à chauffer, vient de rouvrir ses magasins, quai et maison Saint-Antoine, n° 31.

On trouvera toujours chez lui un grand assortiment de poêles-cheminées, grilles, calorifères, fourneaux en fer, par brevet d'invention, et tout ce qui concerne l'appareil de chauffage et les ustensiles de ménage.

Poêles à 8 francs et au-dessus. (4030)

VOITURES A SIX ROUES.

SERVICE

DE LYON A MARSEILLE PAR GRENOBLE ET LA CROIX-HAUTE.

Le service, interrompu pour cause de dégradation de route, sera rétabli le mardi 24 novembre et jours suivants.

Les départs auront lieu à trois heures après midi, du bureau, place des Terreaux, 9. (4029)

L'EAU DE M. DESIRABODE,

Dentiste du Roi, dont les qualités sont tellement connues, se trouve, à Lyon, chez MM. Petit, rue Saint-Marcel, 39, et Maubrac, parfumeur, place des Terreaux, 8. (2071—5376)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QUELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)

SIROP PECTORAL

DE MOU DE VEAU

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie.— Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2787)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS VILS, RUE POULLAILLÈRE, 19.